Rev. F. Garneau
St Eleuthère

8e ANNÉE — QUÉBEC, SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1881 — NUMÉRO 20

ABONNEMENTS.
Par an $1.00
Six mois 0.50
(Payable d'avance.)
Pour pouvoir discontinuer, il faut avertir au moins quinze jours avant l'expiration d'un terme de pas moins de 3 mois et payer tous les arrérages.

LE CULTIVATEUR.

Édition Hebdomadaire du CANADIEN.

ANNONCES.
Première insertion $0.1
Autres insertions 0.05
Nuisance mariage ou décès . 0.50
Les annonces ... [illegible]
Demandes d'emploi.—Demandes de domestiques ou employés. Annonces pour chambre ou pension.

L. J. DEMERS & FRÈRE, Éditeurs-Propriétaires.
BUREAU : 38 et 40, rue Ste Famille, Québec.

QUÉBEC

SAMEDI, 5 NOV. 1881.

Mgr C. F. Lafleche.

Pendant la séance de la convention nationale de 1880, à laquelle Mgr l'Évêque des Trois-Rivières prononça un si remarquable discours, j'exprimai mon admiration profonde pour l'orateur, à mon voisin, l'hon. M. Laurier, qui me dit : « Ne trouvez-vous pas qu'il y a quelque chose de l'aigle dans cette figure ? »

J'ai retenu ces paroles qui suffisent pour expliquer le respect, la vénération, le prestige dont est entouré l'éminent prélat, non seulement dans cette province, mais — on peut le dire sans crainte — partout où il y a des catholiques aux États-Unis et en Canada.

Mgr Laflèche n'est pas un homme ordinaire. C'est une de ces intelligences de premier ordre, capables de percevoir les dangers de l'avenir, comme de s'élever dans les plus hautes sphères de la philosophie ; l'un de ces cœurs généreux, susceptibles de tous les dévouements.

Mgr Laflèche naquit le quatre septembre 1818, à Ste-Anne de la Pérade, de M. Louis Richer Laflèche, cultivateur, et de Mde Marie-Anne Jacobin.

Le 9 novembre 1830 il fit sa première communion. Un an après, le 30 septembre 1831, il entrait au collège de Nicolet, où il fut confirmé le cinq mai 1834.

En 1838 il embrassa l'état ecclésiastique, et fut tonsuré le trois septembre de la même année.

Le 6 janvier 1844 il fut ordonné prêtre et nommé au vicariat de St Grégoire le Grand.

Mais son âme ardente désirait un champ d'action où son activité pût s'exercer.

Il sollicita et obtint la permission de se consacrer aux missions de la Rivière-Rouge pour lesquelles il partit en avril de la même année.

Il n'y avait pas alors de chemin de fer pour atteindre le Nord-Ouest, et ce ne fut qu'en juillet que M. Laflèche arriva à sa destination.

Il vécut douze années durant de cette vie de missionnaire, qui est bien la plus savante des écoles pour l'homme qui a de la vertu sacerdotale.

Seul avec son bréviaire—un beau livre—n'ayant pour juge et témoin de ses actions que Celui au nom duquel il porte aux infidèles le baptême et l'absolution, son existence en est une de constante élévation vers l'Éternel.

***

Pendant son séjour à la Rivière Rouge, l'abbé Laflèche reçut ses bulles comme coadjuteur de Mgr Provancher. L'état de sa santé l'obligea de demander à la cour de Rome de vouloir bien lui permettre de ne pas accepter cette charge.

En 1854, il fit un voyage à Québec dans l'intérêt des missions, qu'il quitta définitivement le quatre juin 1856.

A son retour, il entra au Séminaire de Nicolet où il occupa successivement les positions de préfet des études, directeur et supérieur.

Le 17 décembre 1857 il fut nommé vicaire général du diocèse des Trois-Rivières par Mgr Cooke, qui quelque temps après l'appela auprès de lui pour l'attacher à l'administration diocésaine.

La corporation épiscopale était dans une sérieuse impasse. La dette passive était de près de $100,000. Il n'y avait ni évêché, ni séminaire dans la ville épiscopale. La cathédrale était inachevée.

Grâce à l'habile administration de Mgr Laflèche, la dette des $100,000 est éteinte ; le diocèse est doté d'un magnifique séminaire dont le coût s'élève à $70,000, d'un évêché dont Sa Grandeur vient de prendre possession et qui est estimé à $25,000.

Le 23 novembre 1866, Pie IX le nomma évêque d'Anthédon, *in partibus infidelium* et coadjuteur de Mgr Cooke, *cum futura successione*. Il fut consacré sous ce titre le 25 février 1867 dans la cathédrale des Trois Rivières par Mgr Baillargeon.

Le 11 avril 1869, Mgr Cooke lui remit l'administration complète du diocèse.

A la mort de ce prélat, survenue le 30 avril 1870, Mgr Laflèche devint évêque des Trois-Rivières et prit possession du trône épiscopal le 1 juin de la même année.

***

Sa Grandeur a une connaissance approfondie de l'Écriture Sainte, du droit canonique, de la théologie et de l'Histoire de l'Église.

Ses sermons et ses écrits [illegible] tent autant la science de l'éminent évêque, que l'élévation de sa pensée et la pureté des sources auxquelles il puise son inspiration.

En l'entendant, on sent le sang qu'il appartient à la grande école qui s'honore d'avoir produit les Ségur, les Pie, etc.

Inébranlablement attaché à la chaire de St-Pierre, ses efforts incessants ont tendu à faire aimer et vénérer l'autorité de l'Église.

Personne [illegible] contribué à répandre la connaissance de la doctrine catholique en ce pays, où les idées gallicanes et d'indépendance vis-à-vis de Rome avaient été importées de notre ancienne mère-patrie, la France.

Mgr Laflèche a déjà fait à la Ville Éternelle trois voyages, dont le premier fut à l'occasion du concile du Vatican.

Il fut l'un des plus [illegible] défenseurs du dogme de l'infaillibilité.

Son second voyage eut lieu en 1873.

Les lecteurs du *Canadien* se souviennent du but avoué [illegible] les meilleurs, souffert lorsque, en 1876, il s'embarqua pour aller défendre devant le Souverain Pontife l'épiscopat et le clergé de cette province, contre lesquels des accusations avaient été [illegible] portées.

Mgr Laflèche convainquit facilement Pie IX que le clergé du Canada avait été calomnié, et en reçut un bref approbatif de la lettre collective du 22 septembre 1875, qui établit [illegible] les droits et les [illegible] de l'Église et qui avait été [illegible] avec si grande allégresse par toute la population catholique, comme un gage de paix religieuse.

L'Évêque des Trois-Rivières part aujourd'hui même pour la capitale du monde catholique.

Il [illegible] dans [illegible] de santé [illegible].

Mais les graves événements des derniers temps [illegible] pour ainsi dire l'obligation de se rendre au Vatican.

J. ISRAEL TARTE.

P.S.—Mgr Laflèche a adressé avant son départ, à Mgr l'archevêque de Québec la lettre suivante, sur laquelle, évidemment, il ne nous appartient pas d'exprimer d'opinion.

Évêché des Trois Rivières,
[illegible] 1881.

Mgr E. A. Taschereau,
Archevêque de Québec.

Monseigneur,

A la suite de perplexités, à mon sens [illegible] à la voix de ma conscience, et [illegible] à Votre Grandeur que je regrette la signature que j'ai apposée au bas de la déclaration collective des évêques de la province, au sujet de la plainte de l'Université-Laval, et que par le présent je la retire pour des raisons que je vais exposer au St Siège.

Je m'en demeure, [illegible],
de Votre Grandeur,
le tout dévoué serviteur,
† L. F., Év. des Trois-Rivières.

MGR C. F. LAFLECHE,
Évêque de Trois-Rivières.

M. Desjardins.

Nos lecteurs verront, parmi les résolutions adoptées hier au Château Richer, que notre collaborateur, M. L. G. Desjardins, a été prié de se porter candidat conservateur dans le comté de Montmorency.

Nos félicitons [illegible] de cette décision [illegible] homme plus digne et plus capable de représenter leurs idées et leurs intérêts.

M. Desjardins n'a pas recherché l'honneur qui lui est offert.

On est venu le chercher dans les bureaux du *Canadien*, sans qu'il ait fait une seule [illegible].

Notre ami accepte la candidature. Son succès ne saurait faire doute un seul instant pour quiconque connaît le comté de Montmorency.

COMTÉ DE MONTMORENCY.

Nous avons reçu le compte-rendu suivant d'une assemblée de délégués tenue au Château Richer pour faire le choix d'un candidat conservateur aux prochaines élections provinciales.

Hier après midi, après les vêpres, des délégués des paroisses du comté de Montmorency se réunissaient au chef-lieu du comté chez M. Jos. Gravel, au Château-Richer, pour s'entendre sur le choix d'un candidat pour les prochaines élections. L'assemblée, qui était fort nombreuse, choisit M. Geo. Bédard, président, M. Théoph. Rousseau, secrétaire. Le président, ce vieux vétéran de nos luttes politiques, expliqua alors le but de l'assemblée, et raconta le voyage qu'il venait de faire à l'Ile d'Orléans, où, dit-il, l'opinion était unanime en faveur de M. L. G. Desjardins.

Après avoir consulté les sentiments de l'assistance, il se convainquit que le nom de M. L. G. Desjardins réunissait tous les suffrages. Il fut alors proposé par M. Henri Rhéaume, secondé par M. Naz. Simard, L. N. [illegible], etc. que M. L. G. Desjardins soit le candidat conservateur pour les élections provinciales. Cette résolution fut adoptée au milieu des acclamations de tous les [illegible]. Une députation fut ensuite nommée pour communiquer cette résolution à M. L. G. Desjardins et, après des remerciements au président, l'assemblée se dispersa.

L'élection de M. L. G. Desjardins se fera probablement par acclamation ou au moins à une très forte majorité.

LES ELECTIONS.

V

Je reviens à la grosse question de mon portefeuille—que je n'ai pas eu.

C'est la *Minerve* qui m'y ramène, en me réitérant l'assurance que M. Chapleau persiste dans de mauvais sentiments à mon égard.

Pour le futur, je consens volontiers à accepter les prophéties de la vieille prêtresse.

Mais si elle a lit dans l'avenir, elle raconte mal les choses du passé et défigure celles du présent.

C'est ainsi, par exemple, qu'elle n'est pas du tout correcte quand elle dit :

" M. Tarte reconnaît sous sa signature que M. Chapleau ne lui a jamais offert de portefeuille. L'autre jour il disait le contraire sous sa signature.

Nous prenons acte de cet aveu. L'autre jour il disait le contraire en ajoutant que si on lui faisait aujourd'hui encore une semblable offre il refuserait. Il peut être certain qu'il ne sera pas obligé de refuser."

Je n'ai pas reconnu, l'autre jour, et je ne reconnais pas plus aujourd'hui, que M. Chapleau ne m'a pas offert de portefeuille. Que mes bons amis de la *Minerve* en prennent acte : cela leur évitera le désagrément de s'entendre dire qu'ils ont manqué à la vérité.

Voici ce qu'ils ont lu :

" S'il était vrai que M. Chapleau ne m'a pas offert de portefeuille—je n'ai jamais dit qu'il l'ait fait—etc., etc."

Je n'ai pas dit que le premier-ministre m'a offert un portefeuille ; [illegible] pas dit non plus qu'il ne m'a pas offert.

Mieux ! s'il fallait dire tout ce qui s'est fait à cette époque tourmentée ; raconter au public tout ce qui s'est passé entre M. Chapleau et moi et d'autres, vous apprendriez bien des choses, messieurs de la *Minerve*, qui vous chauffiez alors tranquillement les pieds sur les chenets ministériels, en attendant la ration qui, pour les uns venait comble, pendant que les autres — imitant le meunier de la chanson — prenaient double mouture.

Supposons—je prends acte que je suppose, s'il vous plaît—que j'affirme avoir reçu de M. Chapleau l'offre de remplacer dans un temps fixé M. le commissaire X ou Z — *qui n'apporte aucune influence au cabinet, qui n'a pas d'amis, etc., etc.*

M. Chapleau—qui n'aime que ses collègues et n'a toujours aimé qu'eux—va nier.

Comme il nie ses offres à M. Mercier !

Comme il nie ses engagements envers mon ami, le député, dont je vous ai raconté la drôle d'histoire que je tiens de la meilleure source.

Comme il niera tantôt avoir promis une session cet automne.

Il paraît que quand il est parti à nier, c'est comme lorsqu'il est parti à offrir.

Donc, je ne dis rien de plus mais rien de moins que ce que j'ai dit déjà. Et je déclare n'avoir aucune objection à laisser dire par la *Minerve* que M. Chapleau est fermement décidé à ne pas me donner la chance de refuser désormais ses offres.

Ne jugera-t-il pas à propos de faire part au public d'une décision analogue à l'égard de M. Mercier ? Je compte qu'il réparera sans délai [illegible] [illegible]

arrière-pensée, cet oubli dont les lecteurs du *Canadien* prennent acte.

Que M. Chapleau fasse cette gentille contre-marche à l'heure présente, cela servira sa cause.

Depuis des mois et des mois, il a permis à toute la presse de discuter ses offres à M. Mercier, sans les nier, ni devant la législature ni même dans la *Minerve*, qui a pourtant toujours la parole en bouche.

Que n'est-il intervenu pour protéger la dignité de ses collègues et rassurer les conservateurs ?

Ah ! c'est que, voyez vous, il a espéré, jusqu'à la dernière minute, réaliser ses projets de contre bande. Il a tenu suspendue sur la tête des membres de son cabinet cette menace de coalition pour les forcer à céder à ses désirs.

Il n'a pu réussir. Les élections approchent.

Il a besoin du parti conservateur.

Rien de plus simple.

* *

La *Minerve* informe ses abonnés que, malgré mes écrits perfides, l'union la plus intime n'a cessé de régner dans la barque dont M. Chapleau est le timonier.

J'ai, dans le cabinet, des amis de vieille date, auxquels je porte un intérêt aussi réel que la confiance que j'ai dans leur honorabilité.

Il leur a fallu du dévouement à la chose publique pour subir le traitement que le premier-ministre leur a infligé en tant d'occasions.

En fait, M. Chapleau gouverne, autant qu'il le peut, sans ses collègues. Ses aviseurs ne sont pas dans le sein de son cabinet. Aussi l'a-t-[illegible] à plusieurs reprises, dans la c[illegible], sur des questions capitales, [illegible] des principaux membres de son administration ?

Qui n'a par exemple, présente à la mémoire la singulière séance au cours de laquelle M. Chapleau appuya si chaleureusement le fameux projet de loi de la Compagnie de transport de Montréal, pendant que le procureur-général avait la fermeté de dénoncer [illegible] comme immoral et dangereuse ?

C'est dans ce bill qu'une toute petite clause avait été habilement introduite, pour autoriser le gouvernement à louer ou vendre à la compagnie le chemin provincial !

Il n'est guère besoin d'ajouter aussi l'énoncé [illegible] de la déclaration faite par M. Lavallée contre M. Irvine, incident qui se termina par l'adoption d'un amendement que je fis, et qui réunit la majorité des membres de la chambre, malgré les efforts du premier-ministre.

Personne ne soupçonnera jamais le paisible député de Joliette d'avoir été l'auteur de cette tentative violente.

M. Chapleau fut le père de cette déclaration, et M. Lavallée fut choisi comme instrument des hautes œuvres du premier ministre, qui espérait écraser son collègue, M. Robertson, en tentant de frapper M. Irvine.

* *

L'hon. trésorier est coupable aux yeux de M. Chapleau, du crime de ne pas toujours favoriser ses [illegible] dans. Il avait peu ou point d'inclination pour la vente du chemin aux amis du premier ministre.

M. Robertson, en sa qualité de président de la compagnie du Québec Central, devint adjudicataire du chemin de Lévis et Kennébec, qui fut vendu par autorité de justice $139,000.

Le jour de la vente, un créancier du Lévis et Kennébec se présenta et se mit à enchérir.

M. Irvine, qui assistait à la vente comme avocat du Québec Central, demanda, de la part des actionnaires de la compagnie, à cet individu s'il avait l'intention d'acheter le chemin. Le créancier lui répondit que non, mais qu'il voulait être payé de sa créance, qui était de $3,000.

M. Irvine, toujours, bien entendu, au nom du Québec Central, donna $1,000, à notre homme, qui donna quittance de sa dette.

L'adjudication eut lieu à la compagnie du Québec Central.

Sur ces sortes de vente le trésor public a droit à un percentage.

M. Chapleau soutint que sans l'intervention de M. Irvine et le paiement par lui de la somme de $1,000, le chemin de Lévis et Kennébec aurait été vendu $500,000, et que conséquemment le député de Mégantic avait fraudé le gouvernement.

L'absurdité de l'accusation sautait aux yeux. A qui est-il possible de faire croire qu'un homme voulant acheter un chemin pour $500,000, en laisse faire la vente pour $139,000, moyennant une somme de $1,000 à lui payée ?

Mais M. Chapleau voulait à tout prix atteindre son but, et il crut que le parti conservateur servirait ses desseins.

Si M. Irvine était coupable, M. Robertson — le trésorier de la province — l'était davantage, puisque c'était à son bénéfice que l'acte de M. Irvine avait été fait.

En vain M. Irvine, M. Robertson, etc., donnèrent-ils les explications les plus claires, les plus concluantes.

M. Chapleau insistait, faisait des appels désespérés à ses partisans, qualifiait des termes les plus outrageants l'action dont son collègue était responsable.

Je laissai l'échauffourée se mêler comme il faut. Et au moment où M. Chapleau allait jouir de son triomphe, et voir la chambre voter unanimement pour la formation d'un comité, je me levai et fis ma motion.

* *

Je me suis rarement moins amusé qu'en ce moment.

M. Chapleau, pâle de colère, sentait la force du coup qu'il allait recevoir. Il était en cause, directement en cause : il avait joué une grosse partie : il la voyait perdue, perdue par ma très grande faute !

Oh ! Vous concevez, mes lecteurs, comment il se fait que le premier ministre s'engage à me [illegible] les dangers de portefeuille !

De mes meilleurs amis n'ont pas saisi, sur l'heure, les motifs qui m'ont engagé à faire cette motion, exprimant confiance dans le trésorier provincial et demandant de passer à l'ordre du jour.

* *

Pourquoi avez vous sauvé M. Irvine ? m'a-t-on demandé.

D'abord ni M. Robertson ni M. Irvine n'étaient coupables au moindre degré.

[illegible] des raisons d'intérêt public, que je vais exposer en toute franchise.

M. Chapleau voulait évidemment se débarrasser de M. Robertson, qui était hostile à la vente du chemin provincial à la compagnie du Sud-Est.

Le premier-ministre savait aussi qu'en condamnant M. Irvine à l'impuissance, il désarmait l'opposition qui eût fini par suivre M. Mercier qui, comme je l'ai dit déjà, s'était déclaré pour la vente.

Or, dans ce cas, l'opposition, unie aux ministres et aux quelques députés conservateurs disposés à résister à M. Chapleau, était la garantie de la province.

Le succès de ma motion mit à néant les espérances que M. Chapleau fondait sur sa tentative d'écraser son collègue.

VI.

« Ce que vous dites est vrai, répète-t-on de toutes parts : il y a de l'anomalie dans la manière de gouverner de M. Chapleau : il ruine les idées conservatrices. Mais qu'y a-t-il à faire ? »

Si les lecteurs d'un journal ne suivent pas toujours son opinion, ils sont au moins disposés à entendre avec bienveillance les raisons qu'il donne à l'appui des thèses qu'il soutient.

L'avis du *Canadien*, son avis sincère et désintéressé, est que les élections prochaines, ayant une très grande importance, doivent être faites avec prudence et discernement, sans se soucier des questions de gouvernement ou de personnes, sans se laisser follement entraîner par le parti-pris.

En deux mots,—il faut tâcher d'élire des hommes de principes qui aient le courage de se dire franchement conservateurs-catholiques et qui soient connus comme tels.

Il va de soi que je n'entends parler ici qu'au point de vue des candidats appartenant à notre croyance.

Dans les comtés où nos concitoyens protestants ont droit à être représentés par un des leurs, les catholiques doivent voter pour celui qui leur semble offrir le plus de garanties.

Les lignes suivantes du *Courrier du Canada* rendraient dans une bonne mesure notre pensée, si au lieu d'hommes dévoués à leur parti notre confrère eût écrit : d'hommes dévoués à leurs principes. »

LES ELECTIONS.

" La probabilité est que nous aurons des élections avant le premier de l'an 82. Il va donc falloir se jeter encore dans l'arène pour tout de bon. Notre parti est encore fort, quoique un peu décimé par certains politiques qui songent plus aux succès de l'heure présente qu'à ceux de l'avenir qui se dresse devant nous gros d'orages. Il a l'appui unanime de tous les hommes bien pensants. La lutte prochaine aura ce bon bon effet de faire mieux dessiner les nuances politiques. Nos amis parmi les conservateurs du district de Québec ne veulent pas d'autres représentants que des conservateurs pur sang. Les conservateurs à l'eau de rose, les hommes aux demi-mesures seront probablement battus sur toute la ligne. Il ne restera de vainqueurs que parmi les hommes dévoués à leur parti ; quant à nous, notre ligne de conduite est parfaitement tracée : elle sera ferme, tranchée, de manière qu'on ne puisse pas nous reprocher plus tard d'avoir ménagé la chèvre et le chou.

La lutte doit se faire maintenant sur son véritable terrain. Etes-vous conservateur ou libéral ? Si vous n'êtes ni l'un ni l'autre, nous vous retirons notre révérence ! Vous n'êtes ni chair ni poisson, salut ! Si nous ne voulons pas nous voir réduits à l'insignifiance, il faut nécessairement faire table rase de ces gens à atermoiements, qui ne dépensent le peu d'énergie et de talents qu'ils possèdent que pour intriguer dans un but plus ou moins honnête."

VII

Ne jugez-vous pas, électeurs de cette province, qu'il est grand temps que vous pesiez avec plus de soin l'acte que vous faites lorsque vous allez déposer votre bulletin de vote dans l'urne.

Croyez-m'en, choisissez pour vous représenter des hommes. Par ce mot que je souligne pour rendre ma pensée, j'entends des citoyens intègres, qui ont une volonté à eux, qui s'engageront à n'être pas des instruments entre les mains du pouvoir, qui sont suffisamment éclairés, et surtout dont le dévouement à l'Eglise est au dessus du soupçon.

J'ai pris une part assez active dans la politique pour être en position de parler avec expérience.

Intimement mêlé aux grandes crises que nous avons traversées depuis dix ans, je puis dire sans crainte que je connais les hommes qui sont sur la scène et ceux qui y ont été depuis cette date.

J'ai rencontré des honnêtes gens, bien intentionnés, honorables. Mais à côté d'eux, que j'en ai vus des exploiteurs, pour lesquels la politique est un moyen de faire fortune, de se placer ou d'obtenir des postes lucratifs pour leur famille.

Oh, mon Dieu, combien en ai-je coudoyé de politiciens sans scrupule, sans cœur, sans principes, prêts à tous les sauts-de-carpes, à toutes les contradictions, ne reculant devant aucune bassesse, aucune hypocrisie, aucune trahison pour arriver à leur but.

* *

Il est hors de question que le niveau de la moralité politique va s'abaissant sans cesse avec une alarmante rapidité.

Des vieux chefs de parti m'ont à maintes reprises exprimé leur dégoût et leurs appréhensions.

Des députés vendent leurs votes pour de l'or ; d'autres profitent de leur position pour soutirer de l'argent, pour pratiquer cette chose odieuse qui s'appelle le « chantage. » A la veille des sessions, ou lorsqu'un vote scabreux se présente, ils sont invariablement dans de graves embarras financiers : leur qualification est menacée, ils vont être obligés de résigner !

Et les organisations de parti, et les ministres, et les contracteurs sont bien forcés de débourser.

Mais, en revanche, les fournisseurs acquièrent des droits sur la liberté de ces députés. Ils ont pour ainsi dire une hypothèque, un *mortgage* sur la conscience de ces malheureux, voués d'avance à l'approbation des projets les plus préjudiciables aux intérêts publics, à la sanction des actes les plus [illegible].

Je suis heureux de déclarer que cette catégorie d'individus n'est pas nombreuse ; mais elle existe et offre de graves périls : car, il ne faut pas l'oublier, dans une chambre comme la nôtre, où les majorités sont faibles [illegible] considérables [illegible] quatre